

info

SEPTEMBRE 2022

CARRIÈRES DE CALCAIRE NON TAILLÉ ET FOURS À CHAUX, CARRIÈRES ET FOURS À DOLOMIES | SCP 102.09

contenu



- 1 Salaires horaires à partir du 1^{er} septembre 2022
- 2 Suppléments pour travail en équipe au 1^{er} septembre 2022
- 3 Suppléments pour travail "en horaire décalé" au 1^{er} septembre 2022

Téléchargez notre app ACVBIE-CSCBIE



Rejoignez-nous sur les médias sociaux :

 ACVBIE - CSCBIE

 cscbie.syndicat



Les salaires barémiques sont indexés de 1% à partir du 1^{er} septembre 2022. Tant les salaires horaires que les suppléments et indemnités sont indexés.

1. Salaires horaires à partir du 1^{er} septembre 2022

Catégories	A partir du 1 ^{er} septembre 2022
Catégorie A	17,4868 €
Catégorie B	17,2718 €
Catégorie C	17,0466 €
Catégorie D	16,8125 €
Catégorie E	16,6485 €
Catégorie F	16,4825 €
Catégorie G	16,3617 €
Catégorie H (Nettoyage des locaux)	14,5349 €

2. Suppléments pour travail en équipe, sur base de la catégorie A à partir du 1^{er} septembre 2022

1 % de la catégorie A pour les prestations de 6 à 14 heures	0,1749 €
10 % de la catégorie A pour les prestations de 14 à 22 heures	1,7487 €
20 % de la catégorie A pour les prestations de 22 à 6 heures	3,4974 €

3. Suppléments pour travail « en horaire décalé » au 1/9/2022

De 10 heures à 14 heures	0,5048 €
De 14 heures à 22 heures	0,9332 €
De 22 heures à 6 heures	1,6016 €

- Supplément pour le travail du samedi 3,4620 €
- Indemnité pour travail insalubre 0,5609 €
- Indemnité pour travail incommode 1,1247 €



REJOIGNEZ-NOUS SUR L'APPLICATION ACVBIE-CSCBIE !



Actualités

Derniers salaires, actualités sectorielles, publications, ...



Avantages

Avantages et réductions exclusifs réservés aux affiliés CSCBIE



Outils

Calculateur de délais de préavis, calculateur brut-net, ...



Contact

Secrétariats CSCBIE près de chez vous, données de contact, ...

Scannez
et découvrez !



**Application disponible
sur Google play
et sur l'App Store**